



Harcèlement moral au travail

Par **fred1978_old**, le **20/11/2007 à 16:40**

depuis le mois de mai je supporte la mauvaise humeur de mon chef.

j'ai informé le responsable une fois deux fois et à la troisième fois j'étais

vraiment énervé et je lui ai dit que ça devient du harcèlement tout ça.

deux jours après celui qui me harcelait a eu une violente altercation avec un

collègue et là le responsable a décidé de réagir il a convoqué tout le personnel

à une réunion.

la situation s'est calmée pendant une semaine ou deux c'est tout.

il y'a eu les vacances j'ai repris fin juillet et rien a changé. y'a pas longtemps

le 25/10 en embauchant il a commencé à me crier dessus pour effectuer une tâche .

et là j'ai essayé de lui parler calmement mais il voulait rien entendre.

j'ai abandonné mon poste . j'ai informé le responsable mais cette fois avec un

courrier A/R. et mon médecin m'a mis en arrêt .depuis le 29/10. je suis passé à la

médecine du travail et le médecin du travail m'a dit que j'étais inapte

temporairement.

je veux vraiment aller jusqu'au bout. comment dois je procéder pour déposer

une plainte contre ce chef qui m'a pourri la vie?

merci

Par **monoluxi_old**, le **25/11/2007** à **15:42**

Bonjour, le problème du harcèlement moral (Art L 122 - 49) c'est qu'il faut le prouver, témoignages, courrier..... bien trop souvent les employeurs protege leur agent de maitrise, responsable, chef..... ou autres sbires. Je vous conseillerais de trouver des collegues pret a vous aidez afin de prouver le harcèlement même si il est très difficile de trouver des personnes pret a vous aidez dans un tel cas. Pour votre employeur vous pouvez lire cet article (L 230-2)